

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 juillet 2013

SÉPARATION ET RÉGULATION DES ACTIVITÉS BANCAIRES - (N° 1247)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 1

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 22

Supprimer l'alinéa 35.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination ; les alinéas 35 et 37 ont le même objet mais une rédaction différente.
Il convient de retenir celle de l'alinéa 37.